



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centrales d'EDF : Finistere

Question écrite n° 1691

Texte de la question

M Jean-Yves Cozan attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la reconversion du site de la centrale nucléaire de Brennilis. Il lui demande s'il est possible d'associer, a titre d'information, les élus locaux et le parc naturel régional d'Armorique au suivi du demantelement de la centrale, notamment dans l'examen des mesures de radioactivite sur l'environnement.

Texte de la réponse

Reponse. - A la suite de l'arret du reacteur EL 4 intervenu en juillet 1985, la centrale de Brennilis est actuellement dans la phase de mise a l'arret definitif. Les travaux sont conduits sous la responsabilite du Commissariat a l'energie atomique, exploitant de l'installation. Ils sont suivis par le Service central de surete et par le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI) pour ce qui concerne la radioprotection. Les responsables de la centrale procedent a un controle des effluents et de l'environnement selon un programme fixe par le SCPRI, qui en recoit chaque mois les resultats. De son cote, le SCPRI effectue sa propre surveillance sur les effluents et l'environnement en procedant a des prelevements de poussieres atmospheriques, de pluies, d'eaux superficielles, de lait, de cereales et de sol, et a des mesures de dosimetrie d'ambiance. Les resultats sont communiquees chaque mois a la prefecture du Finistere. L'operation de demantelement debutera a partir de 1990. Les travaux seront precedes d'une etude d'impact qui sera integree dans le dossier soumis a enquete publique. La direction du site des Monts-d'Arree entretient des relations regulieres avec les élus locaux et le parc naturel regional d'Armorique. Elle se tient a leur disposition pour leur presenter les travaux de demantelement de la centrale.

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1691

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 août 1988, page 2350